

## Méthanisation en injection : « C'est maintenant qu'il faut se lancer ! »

© 23/09/2019 | 🧑‍🦰 GRDF • 📰 Terre-net Média

La filière est jeune et prometteuse. 109 sites sont installés en France alors que la première unité d'injection a vu le jour en 2013. Pour Pierre-Yves Eon, chargé de mission chez GRDF, c'est le bon moment pour réfléchir à un projet de méthanisation en prenant le temps de se poser les bonnes questions.



*Le niveau d'investissement nécessaire pour construire une unité de méthanisation agricole dépend avant tout de sa dimension.*

*(©GRDF)*

### Comment financer son projet de méthanisation ?

« L'investissement nécessaire peut aller du simple au double selon la taille de l'unité de **méthanisation destinée à l'injection**. Pour 50 Nm<sup>3</sup>/h, il faut compter de l'ordre de 3 millions d'euros (M€), et jusqu'à 6 M€ pour 200 à 250 Nm<sup>3</sup>/h. Sur ce montant, 70 à 80 % sera apporté par des organismes bancaires, et 20 à 30 % par des fonds propres et des subventions du Conseil régional et de l'Ademe par exemple.

Depuis quelques années, il est possible de trouver de nouvelles **sources de financement** à travers, par exemple, des sociétés d'économie mixte (Sem) qui se développent sur les territoires pour accompagner la **production d'énergies renouvelables**. Elles sont portées par les collectivités et des fonds privés ou bancaires. Le financement participatif représente également un bon moyen pour trouver de l'apport mais aussi favoriser l'acceptabilité du projet sur le territoire auprès des riverains. »



*Pierre-Yves Eon, chargé de mission*  
*(©GRDF)*

### Quels sont les tarifs d'achat ?

« Les **tarifs d'achat du biométhane** injecté dans les **réseaux de gaz naturel** sont assurés pendant 15 ans par l'État afin de soutenir la filière. Le prix de vente à un fournisseur de gaz naturel varie selon la taille de l'installation entre 64 et 95 €/Mwh, auquel une prime s'ajoute selon les intrants utilisés pour l'alimenter. Pour les déchets issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire, elle se situe entre 20 et 30 €/Mwh selon les débits. Une évolution des tarifs d'achat et du mécanisme de soutien est attendue dans les prochains mois. »

### Quelle est la rentabilité d'un projet ?

« Pour un projet à 5 M€, le tarif actuel, permet un retour sur investissement à partir de 8 ou 9 ans. Élevage, culture, polyculture-élevage... tous les profils d'exploitations peuvent développer un projet de méthanisation. Nombreux sont les projets collectifs regroupant en moyenne 5 à 6 exploitations ; d'autres agriculteurs se lancent seul. Chaque projet est différent et la phase de réflexion est essentielle pour imaginer le site le plus optimisé (rentabilité, types d'intrants et leur pouvoir méthanogène, type de process, etc.). »

### Quelles sont les grandes étapes à respecter pour monter son projet ?

« Pour lancer son projet de méthanisation, entre la réflexion et la mise en service, il faut compter environ 3 à 4 ans. Voici les **grandes étapes** qui jalonnent cette période :

- S'informer, visiter des sites déjà en service
- Faire l'inventaire des gisements pour alimenter le méthaniseur
- Demander une analyse préliminaire à GRDF. Elle permet d'évaluer rapidement la faisabilité du projet : la distance au réseau, la taille du projet et la capacité d'accueil sur le réseau.
- Demander une étude détaillée. Obligatoire et payante, elle permet de recenser les contraintes de raccordement en vue d'un chiffrage, et de déterminer le débit qui pourra être injecté suivant les périodes de l'année. Cette étude marque l'enregistrement du projet sur le registre des capacités.
- Informer et expliquer son projet sur son territoire.
- Choisir l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de sa chambre d'agriculture, de son centre de gestion ou d'un bureau d'études privé, qui se chargera d'accompagner le porteur de projet dans toutes ses démarches comme, par exemple, rédiger le dossier ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement), réaliser le plan d'épandage...
- Monter le dossier de financement.
- Choisir un constructeur et signer un contrat de travaux.
- Déposer la déclaration ICPE qui permet de s'assurer que le projet est conforme à la réglementation.
- Choisir un bureau d'études privé qui fera office de maître d'œuvre pour suivre la réalisation du chantier jusqu'à la réception.
- Signer des contrats de raccordement et d'injection avec un distributeur d'énergie comme GRDF, et un contrat de vente du biométhane avec un fournisseur d'énergie.
- Signer un ou des contrats de maintenance et d'engagement de résultat avec l'accompagnement par un biologiste pour suivre la production de biométhane et optimiser l'efficacité de la ration.
- Suivre la mise en service. »

Pour en savoir plus sur le financement d'un projet de méthanisation